



EU2022.CZ
Dimension parlementaire



LXVIII session plénière de la COSAC - Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires européennes des parlements de l'Union européenne

13-15 novembre 2022, Prague

L'avenir de l'Union européenne

Accueil

L'avenir de l'Union européenne sera influencé à la fois par les décisions des différents États membres et par des facteurs indépendants de leur volonté. Tant la pandémie de Covid-19 que l'agression russe en Ukraine ont montré que l'Union européenne doit être prête à répondre avec souplesse aux défis auxquels elle sera confrontée à l'avenir. [Le Rapport de prospective stratégique 2021](#) de la Commission a identifié les facteurs qui influenceront l'avenir de l'Europe. Parmi les défis inclus dans ce rapport figurent le changement climatique et d'autres défis environnementaux tels que la perte de biodiversité. Parmi les autres défis identifiés dans le rapport figurent l'hyperconnectivité numérique croissante et la transformation technologique, qui est associée, par exemple, à des pertes d'emplois dues à l'automatisation du travail. Le rapport identifie d'autres défis comme la pression exercée sur les modèles et les valeurs de gouvernance démocratique, ainsi que les changements dans l'ordre mondial et la démographie, tels que la croissance de la population mondiale et le vieillissement de la population dans l'Union européenne. Ces défis et bien d'autres devront être relevés par l'Union européenne à l'avenir.

Selon [l'enquête Eurobaromètre](#) 2021 sur l'avenir de l'Europe, les citoyens de l'UE considèrent le changement climatique et les questions environnementales comme les principaux défis mondiaux pour l'avenir de l'UE (49 %), suivis par les risques sanitaires (34 %) et les migrations et déplacements forcés (30 %). L'enquête a également demandé ce que les citoyens de l'UE considéreraient comme le plus bénéfique pour l'avenir de l'Europe. Les répondants ont le plus souvent mentionné un niveau de vie comparable (31%), suivi d'une politique de santé commune (22%), d'une plus grande solidarité entre les États membres de l'UE (22%), d'une politique de santé commune (22%), d'une plus grande solidarité entre les États membres de l'UE (21%) et de l'indépendance énergétique (20%).

Scénarios possibles pour l'avenir de l'UE

[Le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe](#), qui a été présenté par la Commission en mars 2017, a esquissé des scénarios possibles pour le développement de l'Union en 2025. Bien que le Conseil européen n'ait pas adopté de conclusions officielles sur le Livre blanc, les scénarios esquissés peuvent être pertinents pour la discussion actuelle sur l'avenir de l'Union européenne. Le premier scénario consistait à poursuivre les activités habituelles. Le deuxième scénario était que l'Union européenne se concentre progressivement sur le seul marché unique. Le troisième scénario était que les États membres qui étaient intéressés seraient autorisés à faire plus ensemble dans des domaines spécifiques. Dans un quatrième scénario, l'UE se concentrerait sur certains domaines d'action, qu'elle traiterait de manière plus intensive et plus rapide, tout en étant moins active dans d'autres domaines. Le cinquième scénario serait que l'UE décide de faire beaucoup plus ensemble dans tous les domaines politiques.

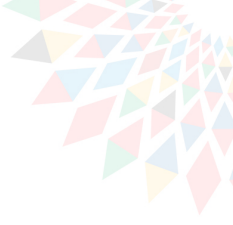
La conférence sur l'avenir de l'Europe a également tenté de définir la forme future de l'Union et la façon dont les citoyens eux-mêmes la voient. La Conférence sur l'avenir de l'Europe (la conférence) a été engagée par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, dans son [discours d'ouverture de la session plénière du Parlement européen](#) à Strasbourg le 16 juillet 2019. Par la suite, une [déclaration commune](#) des présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne a été adoptée le 10 mars 2021, exposant les méthodes, objectifs et principes fondamentaux de la conférence. Un bureau exécutif a été créé pour organiser la conférence. Le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne y étaient représentés à parts égales. Les trois présidences de la Conférence des commissions des affaires européennes ont participé au bureau exécutif avec un statut d'observateur.

La conférence s'est achevée un an après son lancement, le 9 mai 2022, par la remise du [rapport final](#) aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne. En ce qui concerne la mise en œuvre des conclusions de la conférence, suite au rapport final, le Parlement européen a adopté le 9 juin 2022 une [résolution](#) demandant une convention pour la révisions des traités. Le 10 juin 2022, le Secrétariat général du Conseil a publié une [évaluation technique préliminaire](#) des propositions et mesures spécifiques connexes contenues dans le rapport final de la Conférence. Par la suite, le Conseil européen a commenté les résultats de la conférence dans les [conclusions](#) de sa réunion des 23 et 24 juin 2022, dans lesquelles il a indiqué que les autorités compétentes devraient veiller à ce que des mesures efficaces soient prises pour donner suite au rapport présenté. En juin 2022, la Commission a publié une [communication](#) décrivant les premières mesures nécessaires pour mettre en œuvre les propositions formulées à l'issue de la conférence sur l'avenir de l'Europe. La Commission estime ici que, dans certains domaines, elle prend déjà des initiatives pour répondre aux propositions issues de la conférence, ou qu'elle a déjà présenté ou envisage de présenter des initiatives pertinentes. Dans certains domaines, cependant, des initiatives entièrement nouvelles devront être proposées.

Les conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, ainsi que les circonstances entourant l'invasion russe de l'Ukraine, ont ouvert la question d'une éventuelle modification des traités, notamment le passage de l'unanimité à la majorité qualifiée dans certains domaines. L'unanimité du processus décisionnel du Conseil garantit que les États membres doivent trouver une solution de compromis sur les grandes questions qui convient à tous les États membres. D'autre part, le vote à la majorité qualifiée permet une prise de décision plus rapide et plus efficace, ce qui est particulièrement important pour les questions qui exigent que l'Union agisse le plus rapidement possible.

Le Parlement européen a proposé deux changements spécifiques dans la [résolution](#) susmentionnée du 9 juin 2022. Le premier amendement concernait une modification de l'article 29 du traité sur l'Union européenne qui, selon le Parlement européen, devrait désormais comporter l'ajout que, lorsqu'une décision du Conseil prévoit la suspension, la limitation ou l'arrêt partiel ou total des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, le Conseil statue à la majorité qualifiée. Le deuxième amendement proposé concerne le changement de la manière dont le Conseil européen décide du recours aux dispositions transitoires, de l'unanimité à la majorité qualifiée. Les propositions du Parlement européen ont été examinées par [le Conseil des affaires générales le 18 octobre 2022](#). Lors de cette réunion, les États membres sont convenus de ne pas soumettre au Conseil européen les propositions de modification des traités déposées par le Parlement européen pour l'instant, étant donné qu'il est prévu que le Parlement européen présente d'autres propositions de modification des traités.

Comme le souligne le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe, l'évolution de la situation dépend également de l'intérêt que portent les États membres à l'extension des pouvoirs conférés à l'Union par les traités. En ce qui concerne l'avenir de l'Union européenne, d'autres questions peuvent également être discutées, comme le rôle de la Commission européenne ou l'extension des pouvoirs des parlements nationaux, qui a également été abordé par l'un des groupes de travail de la COSAC au premier semestre 2022.



Préparé par l'Institut parlementaire, Bureau de la Chambre des Députés

